

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2014

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 06/01/2014
Date d'affichage 06/01/2014
Nombre de conseillers
En exercice : 9
Présents 8
Votants 8

L'an deux mille quatorze,
Le seize janvier à 20 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur
Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents :

MM Jean-François LAMOTTE, Maire – Jean-François
LAHAYE - Patrice LECESNE Adjoints – Bernard CHARDOT-
Florence LOHIER – Françoise TRAVERT – Sylvain LACOUR
– Jean-Noël PONS

Formant la majorité des membres en exercice

Absente : Mme Marylène GUIFFARD –

M me Françoise TRAVERT a été élue secrétaire de séance

Délibération n° 2014 – 1

**Construction d'une salle de convivialité /mission étude géotechnique/géomètre/mission
contrôle technique/mission SPS**

Le Maire transmet au conseil municipal les réponses faites par monsieur Lamare, architecte, suite aux différentes remarques du conseil, lors de la séance du 28 novembre dernier, sur la nouvelle esquisse de la salle de convivialité.

Considérant que, en vue de la construction de la salle de convivialité, des consultations ont été lancées par monsieur Lamare pour les missions suivantes :

- Mission étude géotechnique (3 offres sont analysées)
- Géomètre (3 offres analysées)
- Mission contrôle technique (3 offres analysées)
- Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) (4 offres analysées)

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les propositions suivantes :

- TECHNOSOL, montant de 2278.00 €HT pour la mission étude géotechnique
- GEOMAT, montant de 800.00 €HT pour l'établissement d'un relevé topographique
- SOCOTEC, montant de 3330 € plus 260 € soit un total de 3590 €HT pour la mission contrôle technique.
- DESNOTS, montant de 2818.00 €HT pour la mission SPS.

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2014

Le conseil municipal dit que cette dépense sera prévue lors de l'établissement du budget primitif 2014 et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Acquisition de terrain

Suite à la délibération 2013- 34, le Maire informe le conseil municipal que les propriétaires du terrain cadastré A 455 ont refusé la proposition de 20 €/le m². Ils souhaitent 30 €/le m². Le Conseil municipal ne donne pas suite et attend l'étude de la Communauté de Communes des Pieux.

Délibération n° 2014 – 2

Réforme des rythmes scolaires

Vu, la délibération n° 2013 – 29 en date du 17 octobre 2013 concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à compter de septembre 2014 et l'organisation du temps périscolaire pour le RPI Héauville Helleville,

Le maire :

- informe le conseil municipal des horaires retenus
- dit qu'il y aura un décalage d'un quart d'heure entre Héauville et Helleville pour permettre au bus d'aller d'une commune à l'autre.
- transmet les propositions de deux associations pour la réalisation du projet éducatif territorial

Considérant l'étude faite par la commission scolaire des deux communes, le conseil municipal :

- décide de confier la mise en place et l'organisation des Temps Activités Périscolaires à l'association « Canton Jeunes » de Flamanville.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision et à demander les différentes aides financières.
- Dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2014.

Délibération n° 2014 – 3

Contrats groupe proposés par le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche – Groupama/Gras Savoye

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à la disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

La commune de Helleville adhère :

- Au contrat groupe des agents affiliés à la CNRACL depuis le 1^{er} janvier 2000
- Au contrat groupe des agents affiliés à l'IRCANTEC depuis le 1^{er} janvier 2000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et autorise M. le Maire à signer l'avenant portant modification des taux de cotisations, à compter du 1^{er} mai 2014, de la manière suivante :

- contrat couvrant les agents CNRACL – collectivités moins de 50 agents : 5.93 %
- contrat couvrant les agents IRCANTEC : 1.64 %

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2014

Les autres caractéristiques du marché initial sont maintenues à l'identique dans la mesure où les risques assurés ainsi que le personnel assuré des collectivités restent inchangés.

Délibération n° 2014 -4

Informatique

Vu, la délibération n° 2013 – 30 en date du 17 octobre 2013,
Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de suivi de progiciels « Pack e-magnus » (ci-annexé) établi avec la société Berger Levrault.

Délibération n° 2014 - 5

Subvention

Le Maire transmet au conseil municipal la demande de subvention présentée par le Collège Lucien Goubert de Flamanville pour un projet de voyage à Londres au printemps 2014. Trois enfants de Helleville vont y participer.

A la majorité, le conseil municipal décide de donner une subvention de 60 euros soit 20 € par élève. Cette subvention sera prévue au budget primitif 2014.

Programme travaux CCP 2014

Vu, le courrier en date du 6.11.2013 de la Communauté de Communes des Pieux, le conseil municipal sollicite les travaux suivants :

- Traitement des écoulements des eaux pluviales au village de la Rue
- Réfection enrobé à froid du village de la rue
- Pose de canalisations entre la chasse à genêts, côté gauche, côté bourg
- Aménagement de la zone de retournement pour le camion poubelle au village de la cour aux mottes
- Pose de canalisations au bout de la route des monts,

Délibération n° 2014 - 6

Chemin rural n° 1 dit chasse des conjurés

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, deux devis concernant des travaux d'aménagement (élargissement, modification du tracé, reprofilage en long, pose de canalisation, empierrement...) de la chasse des conjurés.

Après étude,

Considérant que cet aménagement répond à un besoin de service public et présente un caractère durable,

Le conseil municipal, par 7 voix pour et une abstention:

- accepte le devis de la SARL Leconte Père et Fils d'un montant HT de 12 207.30 €HT
- précise que la réalisation d'une clôture n'est pas comprise dans ce devis
- charge le maire de demander l'autorisation écrite des propriétaires riverains et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.
- dit que cette dépense a été inscrite dans les restes à réaliser, section investissement, article 2315 et sera reportée au budget primitif 2014.

Infos

La cérémonie des vœux est fixée au samedi 25 janvier à 18 H. La galette des rois sera servie à cette occasion.

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2014